



## MODALITÉS DE L'APPEL À PROJETS 2025

### COLLABORATION AVEC LA CHINE **(« The Chinese Academy of Social Sciences - CASS »)**

#### **1. PRÉSENTATION**

Le Fonds de la Recherche Scientifique - FNRS (F.R.S.-FNRS) a conclu un accord bilatéral avec « **The Chinese Academy of Social Sciences - CASS** » (CHINE) dans le but d'encourager la mobilité des chercheurs pour des missions de courte durée et l'émergence de projets communs entre des équipes de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et des équipes chinoises.

Chaque institution dispose de ses propres principes généraux qui doivent être respectés par ses chercheurs :

- pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, les séjours scientifiques à l'intérieur du projet proposé sont ouverts aux chercheurs à partir du niveau doctoral ;
- afin d'assurer l'éligibilité de toutes les demandes, il est impératif que les chercheurs partenaires aient également soumis une proposition auprès de la « CASS » (Chine) en respectant ses propres critères d'éligibilité.

Cet appel suit les principes établis dans le règlement [PINT-BILAT-M](#) :

- en cas d'octroi, chaque organisme financera la totalité des frais de mobilité de ses propres chercheurs ( ➔ pour les frais éligibles pour le F.R.S.-FNRS, voir le règlement [PINT-Bilat-M, Chapitre III](#)).

#### **1.1. Domaines scientifiques concernés**

L'appel à projets est ouvert aux domaines de recherche liés aux sciences sociales, et notamment une priorité est accordée à des sujets tels que :

- l'histoire,
- l'économie,
- le droit,
- la conservation de l'environnement.

#### **1.2. Montant maximum du financement dans le cadre de cet appel**

Le montant maximum de financement dans le cadre de cet appel est de 15.000 € sur la durée du projet. Les activités pouvant être financées dans le cadre de cette collaboration sont détaillées dans le règlement [PINT-BILAT-M](#).

#### **1.3. Durée des projets**

La durée des projets est de deux ans maximum.

#### **1.4. Durée des missions**

Il n'y a pas de restrictions quant à la fréquence et la durée des missions envisagées, dans la limite des budgets disponibles et en accord avec le règlement [PINT-BILAT-M](#).

## 2. SOUSSION, ÉVALUATION ET SÉLECTION DES PROPOSITIONS

### 2.1. Soumission des propositions

L'introduction d'une proposition doit s'effectuer via « [e-space](https://e-space.frs-fnrs.be/) » avant la date de clôture de l'appel : <https://e-space.frs-fnrs.be/>.

Toute proposition qui n'a pas été validée dans les délais prévus dans le calendrier de l'appel (Cf. voir ci-dessous) ne pourra être prise en considération.

Le coordinateur étranger doit également soumettre une demande auprès de la « CASS » qui définit ses propres modalités de dépôt.

En plus du formulaire dûment complété, le coordinateur FWB doit fournir :

- les *curricula vitae* de tous les chercheurs belges (FWB) et étrangers mentionnés dans le formulaire ;
- la lettre d'acceptation de la collaboration par le coordinateur étranger.

### 2.2. Critères d'évaluation

Les critères pris en compte dans l'évaluation par les experts indépendants au niveau du F.R.S.-FNRS sont les suivants :

#### 2.1.1. Qualité scientifique du projet

- Originalité des thématiques,
- Clarté des objectifs,
- Méthodologie.

#### 2.1.2. Intérêt de la coopération

- Complémentarité des équipes de chaque côté ;
- Transfert des compétences des équipes du pays partenaire vers les équipes de la FWB ;
- Transfert des compétences des équipes de la FWB vers les équipes du pays partenaire.

#### 2.1.3. Qualité des équipes

- Compétences de l'équipe de la FWB,
- Qualité de l'environnement scientifique pour l'équipe de la FWB,
- Compétences de l'équipe du pays partenaire,
- Qualité de l'environnement scientifique pour l'équipe du pays partenaire.

### 2.3. Organisation de l'évaluation et sélection des propositions

Suite à la réception des propositions et une vérification d'éligibilité administrative par le F.R.S.-FNRS, chaque proposition sera adressée à des experts externes indépendants en fonction du domaine de recherche, pour une évaluation scientifique.

Les projets seront sélectionnés conjointement par les deux institutions, sur base de leurs évaluations scientifiques respectives.

## 3. CALENDRIER DE L'APPEL

- **29 juillet 2025** : ouverture de l'appel,
- **28 octobre 2025 (→ 14h00 au plus tard via « [e-space](https://e-space.frs-fnrs.be/) »)** : clôture de l'appel,
- **Octobre - décembre 2025** : évaluation scientifique,
- **Janvier - mars 2026** : sélection conjointe et résultats,
- **1<sup>er</sup> avril 2026** : début des projets sélectionnés.